

## Formation à la Prévention des Risques Chimiques

### Objectifs pédagogiques

*Savoir :* - Connaître la réglementation relative à la prévention des risques chimiques

*Savoir-faire :* - Etre capable de détecter les produits à risques présents dans sa situation de travail.

*Savoir être :* - Etre capable de faire évoluer ses méthodes de travail afin de préserver sa santé au travail.

### Programme

Les atteintes à la santé

L'identification des produits chimiques

Rôle et utilisation des moyens de protection collective et individuelle

La fiche de données de sécurité/les fiches synthétiques

Les règles de stockage

Les consignes générales de dépotage

Règles d'hygiène à respecter

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

Mise en pratique au travers de cas concrets basés le travail quotidien des opérateurs

### Durée

7h00 pour un groupe de 8 à 10 personnes

### Public concerné

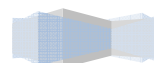
Employés utilisant des produits chimiques

### Prérequis :

Aucun

### Moyens pédagogiques

Animation sous forme d'exposés interactifs, de démonstrations commentées et justifiées, d'études de cas et de mises en pratique.



## Moyens d'encadrement de la formation

1 formateur en Santé Sécurité au Travail (Validation animateur de Prévention INRS/CARSAT)

## Suivi de l'exécution du programme

Evaluation formative par le formateur sur l'objectif spécifique de la formation.

## Appréciation des résultats

Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session.

## Références réglementaires :

### **Article R4141-15 du code du travail :**

En cas de création ou de modification d'un poste de travail ou de technique exposant à des risques nouveaux et comprenant l'une des tâches ci-dessous énumérées, le travailleur bénéficie, s'il y a lieu, après analyse par l'employeur des nouvelles conditions de travail, d'une formation à la sécurité sur les conditions d'exécution du travail :

- 1° Utilisation de machines, portatives ou non ;
- 2° Manipulation ou utilisation de produits chimiques ;
- 3° Opérations de manutention ;
- 4° Travaux d'entretien des matériels et installations de l'établissement ;
- 5° Conduite de véhicules, d'appareils de levage ou d'engins de toute nature ;
- 6° Travaux mettant en contact avec des animaux dangereux ;
- 7° Opérations portant sur le montage, le démontage ou la transformation des échafaudages ;
- 8° Utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes.

